



8 mars 2026 : Journée internationale pour les droits des femmes

Pour l'égalité salariale et le droit à la carrière

Pour renforcer les droits des femmes : congés parentaux, proches aidants, congés santé hormonale...

Contre le patriarcat et toutes les violences faites aux femmes

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas effective dans notre pays :

Année après année, au niveau national, la CGT égraine presque les mêmes chiffres qui illustrent les inégalités au détriment des femmes :

- Elles perçoivent des salaires de 23,5 % en moyenne inférieurs à ceux des hommes (en prenant en compte les temps partiels) ;
- Elles touchent des pensions de retraite 38 % moins élevées en moyenne que celles des hommes ;
- Elles sont à la tête de 82 % des familles monoparentales ;
- Elles prennent 95 % des congés parentaux

Qu'en est-il au CNFPT ?

Stop aux inégalités salariales et de carrière

Au CNFPT, les inégalités femmes-hommes s'accroissent en matière de salaires et de carrière.

Le dernier rapport présenté au Comité Social Territorial montre une dégradation des principaux indicateurs de relatifs à l'égalité femmes-hommes. (cf Rapport au CST du 30/09/2025)

- ✓ Indicateur 1 : Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes

« L'écart en valeur absolue de primes et indemnités entre les femmes et les hommes est de 3,1% (2,9% en 2023) pour les fonctionnaires du CNFPT, à filière et catégorie hiérarchique égales. L'augmentation de cet écart entraîne une baisse de la note de l'indicateur 1 de 47/50 en 2023 à 46/50 en 2024. »

En outre, dans toutes les catégories (A, B, C et contractuels), le régime indemnitaire moyen des femmes (IFSE et CIA) est inférieur à celui des hommes (cf Rapport Social Unique au CST du 3/06/2025).

- ✓ Indicateur 3 : Ecart de promotion de grade entre les femmes et les hommes

« L'écart de taux de promotion par avancement au choix s'établit à -20,6% (20,7% - 41,4%) en défaveur des femmes alors qu'il était de 7,9% en faveur des femmes en 2023 (38,3% - 30,4%). L'écart de taux de promotion par voie d'examen professionnel s'établit à -37,5% (62,5% - 100%) en 2024 en défaveur des femmes alors qu'il était de 18,2% en faveur des femmes (100% - 81,8%) en 2023. »

Et cela, c'est sans compter la course d'obstacles à la nomination de nos collègues femmes lorsqu'elles sont promues.

Carrière bloquée et hachée pour les femmes = pension de retraite de misère !

Dans un établissement composé à 77% de femmes dont 86% des agents de catégorie C sont des femmes, le mur de refus de l'autorité territoriale de répondre aux revendications de carrière et salariales portées par la CGT est responsable de cette dégradation.

Pour combattre les inégalités salariales femmes/hommes et de carrière au CNFPT, **il n'y a pas d'autre voie :**

- CIA plancher à 1.000 euros – mesure dont bénéficieront en priorité les agents de catégorie C et B donc nos collègues ultra-majoritairement femmes
- Augmentation progressive de l'IFSE de 300 euros – Idem !
- Généralisation du complément indemnitaire « référent applicatif », mesure forcément favorable à nos collègues femmes qui remplissent cette tâche
- Nomination de toutes les agentes et tous les agents promus, lauréats de concours ou d'examen professionnel.

Pour le renforcement des droits des femmes au CNFPT

Non seulement les droits des femmes ne se renforcent pas mais ont tendance à se dégrader fortement.

La décote des 10% en cas d'arrêt maladie frappe particulièrement les femmes.

La décote des 10% pour les femmes enceintes est un scandale et une honte gouvernemental absolu !

Une réforme gouvernementale des Autorisations Spéciales d'Absence est à l'étude : elle menace d'aggraver l'équilibre vie privée/ vie professionnelle des femmes.

Dans les négociations avec le gouvernement, la CGT revendique un décret socle pour les ASA et la mise en place de « congés de santé hormonale ».

Au CNFPT, la CGT est alertée par de nombreux collègues en situation de proche aidants (70% des proches aidants sont des femmes dans le pays). La CGT revendique : une négociation sur les droits des proches aidants, des avancées dans le règlement sur le temps de travail pour les proches aidants.

Contre le patriarcat et toutes les violences faites aux femmes

Dans notre pays, les violences faites aux femmes se multiplient et s'aggravent.

Au niveau international comme en France, elles prennent des formes nouvelles et institutionnelles qui renvoient aux pires idéologies réactionnaires : « *réarmement démographique* », « *appel à sacrifier ses enfants pour la guerre* », « *discriminations religieuses* », « *explosion du cybersexisme dont les femmes sont victimes à 84%* », « *montée du masculinisme notamment chez les plus jeunes* » (cf *Rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes 2026*).

Les propos et agissements sexistes ne sont pas des « *gestes et propos maladroits* » en particulier dans le cadre de relations hiérarchiques.

Au CNFPT, la CGT :

- Refuse de minimiser les propos et agissements sexistes
- Demande des mesures fortes de prévention dans le cadre des mesures de prévention RPS (exemple : généralisation de la formation du CNFPT contre les violences sexiste et sexuelles au travail...)

C'est sur le terreau du patriarcat que se développent les idéologies réactionnaires, guerrières et discriminatoires. Le mouvement féministe a toujours été la pointe avancée du combat internationaliste pour le progrès social, contre les discriminations et contre la guerre.

Le 8 mars, le syndicat CGT du CNFPT appelle toutes les agentes et agents à prendre massivement part aux manifestations qui auront lieu partout en France.

Paris, le 27 février 2026

Vous voulez agir pour faire avancer la cause des femmes au CNFPT et dans notre pays ?

Vous voulez lutter pour l'égalité salariale femmes-hommes et le droit à la carrière ?

Vous voulez combattre le patriarcat et les idéologies réactionnaires qui sont le terreau des guerres et des politiques de discriminations sexistes, racistes et homophobes ?

Rejoignez la CGT !